

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

CCF EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

FOIRE AUX QUESTIONS

DÉFINITION ET OBLIGATIONS

<p>Que signifie CCF (Contrôle en Cours de Formation) ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• C'est une modalité d'évaluation certificative réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Elle permet d'évaluer un ensemble de compétences terminales.• Le CCF peut s'appliquer à un certain nombre d'unités et porte sur les compétences, les connaissances, les savoirs et savoir-faire définis dans l'arrêté de création du diplôme professionnel.• L'évaluation par CCF est réalisée par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative.• Le CCF s'intègre naturellement dans le parcours de formation des élèves.
<p>Faut-il mutualiser les pratiques entre enseignants ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Il est important que les enseignants échangent, comparent, mutualisent leurs pratiques car cela permet de limiter les ambiguïtés quant aux choix des sujets, de mieux appréhender les grilles de notation pour positionner les élèves de façon juste et équitable et d'harmoniser le travail commun pour les mettre en position de réussite.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il est primordial que l'ensemble de la communauté éducative croise les calendriers des CCF et des PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel).
Faut-il archiver les documents et comment ?	<p>OUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • car la multiplication des passerelles nécessite la création d'un dossier élève / apprenti (ENT et autres...) pour faciliter le transfert de dossiers d'élèves / apprentis dans un autre établissement par exemple mais aussi la lecture par les corps d'inspection des documents ou productions présentés par les candidats lors du CCF ; • en cas de recours provenant d'un élève ou d'un apprenti.
Qui est responsable ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants / formateurs pour la conception des situations d'évaluation et la mise en œuvre du CCF ; • L'équipe de direction pour l'organisation ; • L'inspecteur / L'inspectrice veille à ce que l'organisation et le déroulement du CCF soient conformes à l'esprit des textes officiels.

ORGANISATION

Quels sont les candidats concernés ?	<p><i>B.O n°30 du 23 juillet 2020 :</i></p> <p>Extrait de l'Article 4 – [...] Les candidats ayant préparé le baccalauréat professionnel par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage dans des centres de formation d'apprentis habilités, dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité à pratiquer l'évaluation en contrôle en cours de formation intégral, sont évalués par contrôle en cours de formation [...]»</p>
---	---

<p>Quel est le calendrier de l'épreuve en CCF en LVE ?</p>	<p>B.O n°30 du 23 juillet 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Cette épreuve donne lieu à deux situations d'évaluation organisées au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Une des deux situations consiste en une évaluation écrite commune, sur table (situation A) ; l'autre consiste en une interrogation orale individuelle (situation B) ». • Le calendrier de ces deux évaluations est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. • Les deux situations peuvent être organisées le même jour ou à des dates différentes. L'ordre d'organisation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes, la situation B pouvant avoir lieu antérieurement à la situation A ». • À partir de février jusqu'à la première semaine de juin. • Renseignez-vous auprès de votre établissement pour connaître la date limite pour le retour des notes CCF. • Attention à ne pas organiser les CCF pendant la période des épreuves orales ponctuelles de langues vivantes.
<p>Peut-on organiser un entraînement dans les conditions de l'épreuve pour la situation A ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'aider les élèves / apprentis à gérer leur temps de travail au regard de la situation A, il est possible d'organiser une épreuve d'entraînement dans les conditions réelles de l'épreuve avec l'accord de la direction de l'établissement.
<p>Les CCF se déroulent-ils pendant les heures de cours ou en dehors ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Situation A : épreuve collective en salle organisée sur un temps donné ; - Situation B : Il est peu souhaitable d'interroger les candidats en présence des autres élèves / apprentis. Il est fortement recommandé de banaliser des demi-journées ou journées pour permettre aux candidats de passer leurs épreuves dans des conditions optimales.
<p>Faut-il convoquer les candidats ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale concernant la date de l'évaluation est confirmée par un document écrit. • Cette confirmation écrite vaut convocation.

<p>Quelles informations doit-on communiquer aux élèves et apprentis ?</p>	<p>Les candidats en formation sont obligatoirement informés par écrit et ce, dès la rentrée (avec, si nécessaire, des rappels tout au long de l'année) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la signification et les principes du CCF ; • la définition et le coefficient de l'épreuve ; • les grilles d'évaluation et de notation des situations d'évaluation ; • les performances attendues et les conditions de déroulement ; • les modalités de notation ; • la période de l'évaluation certificative ; • l'incidence d'une absence à une situation d'évaluation.
<p>Les candidats peuvent-ils être évalués par un autre enseignant ?</p>	<p>OUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cela reste à l'appréciation de l'équipe de langues vivantes ; • l'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement (LP/SEP/CFA) quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés ; • elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours. (B.O n°30 du 23 juillet 2020)
<p>Les candidats peuvent-ils être évalués par <u>deux</u> enseignants ?</p>	<p>NON :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les annexes des arrêtés parlent du professeur ou examinateur au singulier.
<p>Peut-on évaluer avant ou après la période réglementaire si des élèves sont prêts ?</p>	<p>NON puisque non réglementaire.</p>
<p>Peut-on évaluer lors de travaux pratiques en cuisine ou en atelier professionnel par exemple ?</p>	<p>NON car il s'agirait alors de prendre sur le temps de formation professionnelle des élèves / apprentis. La LVE est une discipline à part entière, comportant ses propres modalités d'examen.</p>

PÉDAGOGIE - SUIVI

<p>Comment être sûr qu'un élève / apprenti est prêt ?</p>	<p>Les évaluations diagnostiques de début d'année, les évaluations formatives et sommatives tout au long de la formation doivent permettre aux enseignants / formateurs de définir le niveau d'acquisition des élèves / apprentis.</p>
<p>Que proposer aux élèves / apprentis une fois qu'ils ont passé le CCF ?</p>	<p>Il est important que l'ensemble de l'équipe éducative s'assure que ces élèves / apprentis ont un projet professionnel ou un projet de poursuite d'études pour leur proposer un parcours de réussite sous la forme de passerelles et/ou d'activités qui leur permettront d'évoluer.</p>
<p style="text-align: center;">SITUATION A :</p> <p style="text-align: center;">ÉPREUVE ECRITE COMMUNE</p> <p style="text-align: center;">Quels documents choisir et comment les choisir ?</p>	<p>Pour la sélection des documents supports <u>authentiques</u> de la Compréhension Orale et de la Compréhension de l'Écrit.</p> <p>Sont tolérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C.O : quelques secondes en plus ou en moins de la durée réglementaire <u>d'1.30 minutes</u> (pas plus d'une dizaine, toutefois) ; • C.E : quelques caractères en plus de la longueur réglementaire des 15 lignes - <u>70 caractères</u> espaces compris (pas plus de 10 %). <p>Les documents supports de la compréhension de l'écrit peuvent faire l'objet de coupes pour rendre le document accessible. Quelques notes de vocabulaire peuvent être proposées.</p> <p>ATTENTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une trop grande multiplication de coupes peut toutefois aboutir à un texte « éclaté » et décousu, au point que l'enjeu énonciatif en devient difficilement perceptible ;

	<ul style="list-style-type: none"> - un trop grand nombre de notes de vocabulaire signifierait que le document n'est pas approprié. Leur nombre de devrait pas excéder 4. <p>D'autres critères utiles à la sélection des textes de Compréhension de l'Écrit sont aussi à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le degré de complexité de la syntaxe ; - la longueur des phrases ; - la présence d'un minimum d'éléments factuels (narratifs, temporels, géographiques, quantitatifs, etc.) sur lesquels appuyer les premiers degrés de l'évaluation de la compréhension ; - mais également pour pouvoir évaluer les deux degrés supérieurs de la compréhension, la présence dans le texte d'au moins un élément autre que purement informatif, à savoir mise en perspective, mise en contraste, retournement, problématisation, interrogation ou expression d'une incertitude ou d'une hypothèse, formulation d'un point de vue, adresse au lecteur, etc.
<p>Quels thèmes proposer aux élèves pour les sujets de l'expression écrite ?</p>	<p>Les 2 sujets au choix sont rédigés dans la langue vivante étrangère.</p> <p>Ils ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue mais ils peuvent présenter un lien thématique avec les documents supports de l'évaluation de la C.O et de la C.E.</p> <p>Les candidats sont invités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réagir à une problématique d'ordre général, - commenter une citation ou une affirmation, - répondre à un message écrit (lettre, courriel, post ou article de blog, etc.). <p>Les élèves / apprentis rédigent en langue vivante étrangère un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 100 et 120 mots.</p>

<p>Est-il possible de proposer la même épreuve commune écrite à toutes les classes de Baccalauréat Professionnel présentes dans l'établissement ?</p>	<p>OUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> il est possible de proposer un même sujet ayant un thème « général » et non lié aux filières professionnelles des classes de Baccalauréat Professionnel ; l'équipe de langues vivantes doit alors s'accorder en début d'année scolaire sur le thème à aborder et envisager la préparation du sujet de façon équilibrée entre enseignants, sans oublier le sujet de secours.
<p>SITUATION B :</p> <p>EPREUVE ORALE INDIVIDUELLE</p>	<p>Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat.</p> <p>Le candidat présente et rend compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ; - soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.
<p>Peut-on aider les élèves à préparer leur sujet ?</p>	<p>OUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> mais il ne faut pas oublier que l'élève sera évalué sur ce qu'il va DIRE : ce n'est pas un écrit oralisé ; l'enseignant consacrera des séances réparties sur l'année / les années pour présenter les modalités de l'épreuve et aider les élèves à choisir leur sujet et réfléchir à sa faisabilité ; il pourra leur donner une aide méthodologique (notamment sur l'élaboration d'un plan d'intervention), voire les aider à réorienter leur choix ; l'enseignant met tout en œuvre pour préparer l'élève à ce CCF.

<p>Comment préparer les élèves ?</p>	<p>Comprendre un document oral, comprendre un document écrit, s'exprimer à l'écrit sont des compétences de communication qui se travaillent et s'acquièrent progressivement :</p> <p>Entraînement régulier et ce, dès la classe de 2^{nde} seconde de Baccalauréat Professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • entraîner et évaluer les élèves sur des documents dont l'origine est soigneusement, clairement, explicitement et complètement indiquée ; • entraîner les élèves à s'exprimer à l'écrit en proposant des travaux courts et fréquents, le plus souvent effectués en classe avec l'aide du professeur et / ou de camarades plus performants ; • les outils linguistiques nécessaires à une expression correcte sont fournis au cours des activités qui précèdent la phase d'écriture ; • si l'élève peut toujours s'appuyer sur les stratégies développées en production orale, il doit aussi apprendre à utiliser les outils nécessaires pour écrire, corriger et modifier sa production ; • travailler la relecture et la réécriture (voir « écriture longue » en français). <p>Savoir présenter et rendre compte à l'oral clairement et brièvement est aussi une compétence de communication qui se travaille et s'acquiert progressivement :</p> <p>Entraînement régulier et ce, dès la classe de 2^{nde} seconde de Baccalauréat Professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise de parole individuelle de début de cours sous forme de mini-exposés / mini-présentations sur des sujets choisis par les élèves. L'objectif est d'entraîner les élèves à se passer progressivement de notes écrites au profit d'un simple canevas ou fil conducteur, voire d'aucune note ; - exploitation de ces présentations en interaction suivie d'une évaluation / co-évaluation / auto évaluation, sans forcément noter. Pour ce faire, se référer à la grille d'évaluation et de notation nationale ;
---	--

	<p>- entraînement à structurer ses propos et, à l'intérieur du temps de parole qui est imparti, à équilibrer ce propos entre présenter, décrire, exposer et rendre compte.</p> <p>LES INCONTOURNABLES :</p> <p>S'appuyer sur les programmes (2009 et 2019) pour utiliser les stratégies d'apprentissage proposées.</p>
--	---

ÉVALUATION

<p>Quelles compétences doit-on évaluer ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'épreuve évalue les cinq activités langagières : <ul style="list-style-type: none"> – Compréhension orale ; – Compréhension de l'écrit ; – Expression écrite ; – Expression orale en continu ; – Expression orale en interaction ; • Aucune de ces cinq parties n'est précédée d'un temps de préparation. • Elle se compose de deux situations : situation A d'une durée d'1 heure et situation B d'une durée de 10 minutes. • Niveau : LVA : B1+ / LVB : A2+ • Coefficient 2 : pour chaque langue vivante • Coefficient 3 : spécialité commercialisation et service en restauration
<p>Quel coefficient ?</p>	
<p>SITUATION A : 1 heure</p>	<p>ATTENTION :</p>

<p>Comment se déroulent les trois parties ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension orale - Compréhension de l'écrit - Expression écrite <p>Bien que composée de trois phases successives et distinctes, cette situation d'évaluation forme un tout, elle est réalisée en une seule fois.</p>	<p>Les candidats reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet et utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour réaliser l'ensemble des tâches demandées dans les trois compétences évaluées.</p> <p>PARTIE 1 : Compréhension orale</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 écoutes ou visionnages successifs espacés d'1 minute d'un document authentique d'une longueur maximum d'1.30 minutes. • Au cours des trois écoutes, les candidats sont libres de prendre des notes. • Rédaction d'un compte rendu en français. <p>PARTIE 2 : Compréhension de l'écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document authentique inconnu rédigé en LVE d'un maximum de 15 lignes (Publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire..). • Il peut être illustré par un élément iconographique. • Il peut comporter du dialogue. • Il relève d'un des 2 contextes d'utilisation de la LVE. • S'il est lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation. • Un maximum de 4 aides lexicales. Fournir davantage d'aides signifierait que le document n'est pas approprié. • La thématique, le sujet ou l'objet peuvent avoir un lien avec ceux du support de l'évaluation de la compréhension de l'oral. • Les candidats prennent connaissance du document et en rendent compte, en français et à l'écrit.
--	--

	<p>PARTIE 3 : Expression écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 sujets au choix libellés dans la langue vivante étrangère qui ne peuvent pas relever du même contexte. • Ces sujets peuvent présenter un lien thématique avec les documents supports de l'évaluation de la C.O et de la C.E. • Rédaction en langue vivante étrangère d'un texte (entre 100 et 120 mots). • Les candidats sont invités à : <ul style="list-style-type: none"> - réagir à une problématique d'ordre général ; - commenter une citation ou une affirmation ; - répondre à un message écrit (lettre, courriel, post ou article de blog, etc.).
<p>SITUATION B : 10 minutes</p> <p>Comment se déroulent les deux parties ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expression orale en continu • Expression orale en interaction 	<p>Aucune de ces 2 parties n'est précédée d'un temps de préparation.</p> <p>PARTIE 1 : Expression orale en continu. 5 minutes maximum.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sujet et contenu choisi par le candidat. • Il prend appui sur un travail / un projet / un produit / un service réalisé par le candidat ou sur une expérience professionnelle. <p>Pour son exposé, le candidat peut s'appuyer sur un sommaire, un plan d'intervention, des mots clés (pas plus de 10 mots) ou présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique.</p> <p>Au cours de cette phase, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.</p>

	<p>Attention : l'évaluateur doit concentrer son attention sur ce que le candidat dit ; il <u>doit évaluer une expression orale et non un dossier</u>.</p> <p>PARTIE 2 : Expression orale en interaction. 5 minutes maximum.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la suite de l'exposé du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de 5 minutes. • Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.
Que faire si le candidat ne propose pas de sujet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cela ne peut pas / ne doit pas arriver car le sujet est le point d'aboutissement d'un processus : échanges entre le professeur et l'élève / apprenti, accompagnement de ce dernier dans ses recherches... • Si un candidat est dans le refus de s'exprimer sur son sujet : <p>L'enseignant peut tout au plus faire des relances en cas d'expression minimale du candidat ; c'est à l'enseignant d'estimer (au bout de plusieurs relances) à quel moment il peut passer à la partie 2.</p>
Doit-on créer des grilles d'évaluation ?	NON car il existe des grilles institutionnelles qui se trouvent dans le B.O n°28 du 15 juillet 2021 .
Peut-on communiquer les grilles d'évaluation aux élèves et aux apprentis ?	OUI : <ul style="list-style-type: none"> • les expliquer dès le début de la formation ;

	<ul style="list-style-type: none"> • il est important de les utiliser pour que les élèves se les approprient progressivement.
<p>Que faire en cas d'absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation ?</p>	<p>La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient de qualifier l'absence, justifiée ou injustifiée, entraînant les conséquences résumées dans le tableau ci-après :</p> <p>A – Absence justifiée :</p> <p>1^{er} cas : L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence du candidat à une ou plusieurs situations : <ul style="list-style-type: none"> - Il est proposé au candidat de repasser son (ou ses) évaluation(s) à une autre date ; - En cas d'impossibilité (ex : congé longue maladie), la note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s). • Absence du candidat à toutes les situations : <ul style="list-style-type: none"> - La note « zéro » est attribuée à l'unité. Le diplôme peut néanmoins lui être attribué s'il obtient la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme. - Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement. - Dans certaines circonstances (ex : hospitalisation) et sur avis du recteur, le candidat qui réintègre l'établissement avant les épreuves ponctuelles peut demander à se présenter à celles-ci. <p>2nd cas : L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation</p>

- Absence du candidat **à la situation** :

- La note « zéro » est attribuée à l'unité. Le diplôme peut néanmoins lui être attribué s'il obtient la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme.
- Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement.
- Dans certaines circonstances (ex : hospitalisation) et sur avis du recteur, le candidat qui réintègre l'établissement avant les épreuves ponctuelles peut demander à se présenter à celles-ci.

B – Absence non justifiée :

1^{er} cas : L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation

- Absence du candidat **à une ou plusieurs situations** :

- La note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s).
- L'évaluateur indique « absent » sur le document d'évaluation de chaque situation manquée.
- La note attribuée à cette unité sera fonction du règlement d'examen concerné (moyenne des notes obtenues, degré d'acquisition de compétences terminales ...).

- Absence du candidat **à toutes les situations** :

- L'évaluateur indique « absent » à l'unité et le diplôme ne peut lui être attribué.

2nd cas : L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation

- Absence du candidat **à la situation** :

	<p>- L'évaluateur indique « absent » à l'unité et le diplôme ne peut lui être attribué.</p> <p>https://eduscol.education.fr/785/controle-en-cours-de-formation</p>
<p>Quels documents probants doivent être mis à la disposition du jury de la commission académique ou en cas de recours du candidat ?</p>	<p>Les documents probants, relatifs au CCF, archivés dans l'établissement, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sujet de la situation d'évaluation A et les références du support audio ou vidéo ; - Les grilles d'évaluation des situations d'évaluation A et B dûment complétées (Appréciation et choix du sujet pour la situation B).

LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

<p>Quelle est la marche à suivre ?</p>	<p>Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un aménagement d'épreuve de LVA ou LVB (de l'évaluation de la C.O ou de l'évaluation de la C.E ou de l'E.E ou de l'E.O.C et l'E.O.I) ; - d'une dispense d'une partie d'épreuve de LVA ou LVB (de l'évaluation de la C.O ou de l'évaluation de la C.E ou de l'E.E ou de l'E.O.C et l'E.O.I) en l'absence de possibilité d'aménagement ; - d'une dispense de la totalité des épreuves de LVB en l'absence de possibilité d'aménagement. <p>Ces dispositions sont mises en œuvre par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.</p>
---	--